

Nouvelles sahraouies

N° 152 | mars 2014

paraît 4 fois par an – ISSN 1016-7730



S O M M A I R E

Nouvelles brèves	2
Une répression qui n'en finit pas	3
Le Maroc ressuscite le régime de terreur de Hassan II	6
Parrainer un prisonnier sahraoui	8
Le Front Polisario et les mines antipersonnel	10
Fosses communes: les corps identifiés remis aux familles	12
La diaspora sahraouie s'organise	13
Magistrats marocains interdits de manifestation	13
Formation aux Droits de l'Homme	14
Procès de militants sahraouis: un an d'incarcération	14
Invitation à la table ronde sur les Droits humains	15
Invitation au 38 ^e anniversaire de la RASD	16

SAHARA OCCIDENTAL OCCUPÉ TOUJOURS LA RÉPRESSION

COMITÉ SUISSE DE SOUTIEN AU PEUPLE SAHRAOUI
VAUROUX 2 – 2022 BEVAIX
E-MAIL: CONTACT@SAHRAOUI.CH

NOUVELLES BRÈVES



Pression marocaine sur ses ressortissants

Nous apprenons que les Ambassades et Consulats marocains à l'étranger font pression sur leurs ressortissants afin qu'ils créent des associations prêtes à se mobiliser pour défendre « la souveraineté marocaine au Sahara occidental. »

Novembre 2013 Création d'une institution nationale sahraouie de promotion et de protection des Droits de l'Homme

Un Comité national, placé sous la responsabilité du Président du parlement sahraoui, a vu le jour. Après plusieurs mois de travail préliminaire, il a pu mettre au point un mandat d'action pour cette nouvelle institution. Elle jouira d'une indépendance to-

tales vis-à-vis des différents pouvoirs de la RASD

Décembre Mission suisse à El Ayoun

En décembre 2013, l'attachée de mission de l'Ambassade de Suisse à Rabat s'est rendue au Sahara Occidental avec ses collègues des Ambassades des Etats-Unis et de Norvège. Ils ont rencontré notamment des représentants de la société civile sahraouie.

10 décembre La journée internationale des Droits de l'Homme réprimée dans la violence à El Ayoun

La coordination des associations sahraouies d'El Ayoun a appelé les citoyens de la capitale du Sahara Occidental à célébrer pacifiquement la journée des Droits

de l'Homme. Il s'agissait de défendre des droits et de s'associer aux autres peuples opprimés qui luttent pour le respect de la Charte universelle. Entre 150 et 300 personnes, suivant les moments, se sont rassemblées dans plusieurs endroits d'El Ayoun et ont été la proie d'une répression féroce des forces de l'ordre.

29 janvier : Conseil de l'Europe

La Commission des affaires politiques et de la démocratie de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe a entendu à Strasbourg Madame Fatimetou Mustafa et El Ghalia Djimi représentantes de la société civile sahraouie.

Une maison d'édition pour les poètes et écrivains sahraouis

Lorsque l'on connaît l'importance de la littérature et de la poésie en particulier pour le peuple sahraoui dans l'expression de la quête de liberté et de souveraineté, mais aussi dans la résistance culturelle face à l'assimilation et à la folklorisation de sa culture menée avec force moyens par le Maroc dans les territoires occupés, on ne peut que se réjouir de la toute récente création de la maison d'édition Harmattan-RASD sise dans les camps de réfugiés et créée en partenariat avec le célèbre éditeur parisien.

UNE RÉPRESSION QUI N'EN FINIT PAS... UNE DÉTERMINATION QUI NE FLÉCHIT PAS...

10 décembre 2013

à El Ayoun ! Journée

internationale des Droits
Humains.

La coordination des

associations sahraouies

appelle la population

à manifester avec

la communauté

internationale, pour son

adhésion à la Charte

universelle des Droits

de l'Homme.

Cette année, la date coïncide avec le vote du Parlement européen sur l'accord de pêche avec le Maroc, accord qui couvre illégalement les eaux du Sahara Occidental.

El Ayoun, ville assiégée

Ce jour-là, dans la capitale du Sahara Occidental, les forces de police ont été renforcées. De-



La police bastonne à El Ayoun.

puis le 7 décembre d'importants convois de renforts sécuritaires et paramilitaires, soit plus de 300 véhicules, sont arrivés à El Ayoun. Dans plusieurs quartiers, toutes les rues sont bouchées par des centaines de fourgonnettes de police. Les camions à eau sont prêts à intervenir. Cernés dès leur arrivée, les manifestant-e-s et militant-e-s sahraoui-e-s sont projeté-e-s au sol et frappé-e-s de coups de pieds et de matraques. Cinq espagnols, solidaires de la lutte du peuple sahraoui, sont eux aussi attaqués et frappés à coups de poing et de matraques, et les hommes déshabillés jusqu'à la taille. Un

journaliste américain, représentant l'Associated Press à Rabat s'est vu en difficulté malgré sa carte de presse. Ce jour-là, plus de 150 personnes ont été blessées et nombreuses sont celles qui ont dû se rendre à l'hôpital. Des manifestations ont aussi eu lieu à Smara et Boujdour.

L'intifada se poursuit

Le lendemain, 11 décembre, tous les établissements scolaires sont encerclés par les policiers en civil. Les jeunes ne cèdent pas aux intimidations et plus d'une centaine d'élèves se rassemblent et crient des slogans en brandissant le drapeau de la RASD. Le siège

de la Minurso est aussi encerclé par les forces d'occupation, mais aussi par des barrières de sécurité. Selon les hypothèses des témoins, ces barrières seraient destinées à empêcher l'accès de la Minurso aux victimes sahraouies de la répression marocaine pour y demander la protection de l'ONU. L'élargissement du mandat de la Minurso à la protection de la population civile est urgent. À 12 h, plus de 300 Sahraouis se rassemblent avec des drapeaux de la RASD et crient leur volonté d'indépendance. 30 véhicules de police et 10 des forces auxiliaires arrivent rapidement pour intervenir contre les manifestants, et forcent les marchands à fermer leurs boutiques. Au même moment, plus de 150 sahraouis manifestent sur le boulevard Al Qods. Les forces d'occupation interviennent brutalement et une de leurs voitures percute Boubakar Khraibach, âgé de 13 ans. Il est conduit à l'hôpital et souffre

de graves blessures aux deux genoux. Jamais le mot *intifada* n'a eu plus de réalité au Sahara Occidental. Les murs de plusieurs quartiers sont recouverts de graffitis: dessins des drapeaux de la RASD; RASD; Viva RASD; rapidement effacés par la police marocaine.

Simuler des engagements

La stratégie marocaine n'a pas changé. Sa réponse aux revendications pacifiques sahraouie est toujours plus violente, répression, déni de liberté d'expression, torture. Les militantes et militants sahraouis s'insurgent devant le silence de la communauté internationale qui se laisse abuser par le Maroc, lui qui ne respecte pas les règles internationales les plus élémentaires. Comment l'ONU peut-elle fermer les yeux devant tant de violence? Le Maroc signe à tour de bras des textes internationaux en pleine contradiction avec ses pratiques (voir la signa-

ture en mai 2013 de la Convention contre les disparitions forcées et involontaire qui ne change rien dans la réalité).

Human Rights Watch n'est pas dupe

Dans son rapport de 2014 sur le Maroc, cette association met en évidence que: « Les autorités marocaines en 2013 ont promis plus d'améliorations des droits humains qu'elles n'en ont réalisées. Les tribunaux ont condamné des dissidents à des peines de prison à la suite de procès inéquitables, la police a fait un usage excessif de la force pour disperser des manifestations pacifiques et dans le territoire contesté du Sahara Occidental, les autorités ont réprimé les partisans de l'autodétermination. Au cours des deux ans et demi qui se sont écoulés depuis que le Maroc a approuvé une nouvelle constitution, le gouvernement n'a adopté aucune législation pour donner



Manifestation à El Ayoun.

force de loi aux fortes protections des droits humains de la constitution. Le projet lancé par le roi Mohammed VI en 2009 pour réformer le système judiciaire et renforcer son indépendance n'a jusqu'ici produit que des recommandations émanant d'une haute commission. Des peines de prison pour délits d'expression sont toujours inscrites dans le code de la presse, en dépit d'un engagement pris il y a deux ans par le ministre de la Communication à tâcher de les supprimer. Un projet de loi de 2006 qui protégerait pour la première fois les travailleurs et travailleuses domestiques n'a pas encore été adopté.»

«*Quand il s'agit des droits humains, le Maroc ressemble à un vaste chantier où les autorités annoncent à grand bruit de vastes projets, mais retardent ensuite la finition des fondations*», a déclaré Sarah Leah Whitson, directrice de la division Moyen-Orient et Afrique du Nord pour HRW.»

2014 L'année commence dans le sang

Samedi 11 janvier 2014, la coordination des jeunes Sahraouis «qui rejettent la nationalité marocaine» organise une manifestation à El Ayoun en solidarité avec les prisonniers politiques sahraouis. Plus de 150 manifestants sont attaqués et 16 sont blessés. Dimanche 12 janvier, une manifestation pacifique demande que soit respecté leur droit à l'autodétermination, à l'indépendance. Les forces d'occupation interviennent violemment. Ils entrent de force chez

la militante sahraouie Lala Hatra Aram, la blessent à l'œil, sacagent sa maison, mettent le feu à une partie de la modeste habitation. Le 13 janvier, plus de 200 Sahraouis revendiquent l'élargissement du mandat de la Minurso et les forces d'occupation interviennent brutalement. Plus

tire les mêmes conclusions que Human Rights Watch. Les promesses faites par le Maroc n'ont généralement pas été tenues mais ce statut ne lui est pas retiré. Lorsqu'on lit les recommandations du groupe de travail contre la torture au Maroc, de décembre 2011, on remarque que deux ans



de 120 personnes sont blessées, dont une soixantaine de femmes. Le 15 janvier, Brahim Hama, Lhafed Saleh Boujma'a, Mohamed Slimi, sont séparément enlevés pendant et après la manifestation par les forces sécuritaires et sont conduits en dehors de la ville dans une fourgonnette, torturés puis relâchés en mauvais état dans le désert.

Le silence de la Communauté internationale favorise la répression

Les exemples d'indulgences coupables sont nombreux. Le Conseil de l'Europe, dans le rapport qu'il a rédigé en 2013, deux ans après que le Maroc a obtenu son statut de partenaire pour la démocratie

après la situation est la même. Quand le Maroc affirme que les recommandations qu'il a reçues au moment de son examen périodique universel en 2012 (Conseil des droits de l'homme), sont déjà mises en œuvre, nous savons (et les Etats le savent aussi) que ce n'est pas vrai. Ce grand jeu du poker menteur a assez duré. Quels seront les Etats qui auront enfin le courage d'y mettre fin et de dénoncer la situation telle qu'elle est? La réunion du Conseil de sécurité d'avril 2014 sur le Sahara Occidental devrait être une bonne occasion pour la communauté internationale d'enfin sanctionner le Maroc et d'élargir le mandat de la Minurso à la protection de la population civile sahraouie.

LE MAROC RESSUSCITE LE RÉGIME DE TERREUR DE HASSAN II

En matière de droits de l'homme, le Maroc semble avoir décidé de ressusciter les années Hassan II. Des années marquées par la terreur, l'emprisonnement d'opposants et les exécutions sommaires.

Dans le journal algérien El Watan du 13 février dernier, a paru un article très intéressant sur les nouvelles manières de procéder des tribunaux marocains qui appliquent les directives

de l'Etat. Nous le reproduisons ci-dessous.

La militante des Droits de l'Homme, Khadija Ryadi a ainsi relevé, mardi soir à Paris, un « retour remarquable » aux procès politiques « inévitables » au Maroc où la justice demeure, selon elle, « instrumentalisée ». « Après les acquis arrachés dans les années 1990, nous constatons de plus en plus un retour aux procès politiques au Maroc où le régime instrumentalise la justice, tantôt en prétextant une lutte contre le terrorisme et tantôt en maquillant des procès politiques en procès de droit commun », a-t-elle indiqué lors d'une rencontre-débat organisée par la section Ile-de-France de l'Association marocaine des droits humains (AMDH). Pour la coordinatrice du Collectif marocain des instances

des droits humains (CMIDH, composé de 22 organisations de défense des droits humains), les attentats de Casablanca en 2003 avaient servi de « prétexte pour revenir à des pratiques répressives » au Maroc au nom de la lutte antiterroriste. « Il y a eu des violations des Droits de l'Homme, des milliers d'arrestations arbitraires, des centaines de procès politiques », a-t-elle rappelé, soulignant que « si le roi lui-même avait reconnu qu'il y a eu, lors de cette campagne, des dépassements, aucun procès n'a été revu et aucun détenu n'a eu le droit à un nouveau jugement ».

Aux yeux de la lauréate du prix des Nations unies 2013 pour la cause des droits humains, ce ne sont pas seulement les islamistes qui ont été la « cible de cette répression », mais cela





s'est «généralisé par la suite, atteignant d'autres catégories sociales et professionnelles, dont les journalistes, les défenseurs des droits humains et autres étudiants activistes». «C'est une répression qui a commencé à faire tache d'huile au Maroc notamment après le Mouvement de février 2011, touchant même les activistes sahraouis, depuis les événements d'El Ayoun en arrivant au groupe dit de Gdeim Izik», a-t-elle affirmé.

L'ex-présidente de l'Association marocaine des droits humains a fustigé les pouvoirs publics qui, selon elle, «se refusent, à ce jour, de reconnaître que des personnes innocentes ont été emprisonnées pour leurs opinions politiques». «Récemment, le Conseil national des Droits de l'Homme soutenait qu'il n'y avait pas de prisonnier politique au Maroc, et que les

personnes dont parlent l'AMDH et les ONG sont des criminels et des malfaiteurs», s'est-elle insurgée, signalant qu'à ce jour, le CNDH «n'a pas encore rendu public son rapport sur des dépassements constatés lors des événements de février 2011».

Pour la militante marocaine des droits humains, ce qui caractérise actuellement la détention politique dans son pays, c'est le «changement de méthode». «Dans les années 1970 et 1980, les chefs d'inculpation étaient généralement l'appartenance à une organisation clandestine, une atteinte à la sûreté de l'Etat ou la question du Sahara, soit des accusations à connotation politique. Aujourd'hui, même si c'est la même méthode, l'Etat se cache derrière des accusations relevant du droit commun», a-t-elle relevé. Cela se manifeste, selon la militante, par «l'arrestation

de jeunes en les faisant passer pour des criminels, des trafiquants de drogue, des auteurs d'actes de vandalisme ou de terrorisme, ou en les accusant d'avoir agressé des fonctionnaires de l'Etat dans l'exercice de leurs fonctions».

«Ce genre d'accusations est une façon de camoufler l'aspect politique, ce qui rend, a priori, la tâche difficile aux défenseurs des droits humains qui doivent corroborer en permanence leurs informations et convaincre les ONG internationales», a-t-elle regretté.

Lors du débat, des intervenants ont mis l'accent sur la «responsabilité» de la France officielle qui ne pense qu'à ses intérêts économiques et le «silence assourdissant» des médias occidentaux dès qu'il s'agit du chapitre des Droits de l'Homme au Maroc.

PARRAINER UN PRISONNIER SAHRAOUI

« Tu écris à un prisonnier sahraoui ?... »

Ah ! C'est bien... Mais qu'est-ce que tu peux bien lui dire ? Et puis, c'est quoi au juste un Sahraoui ? » Et me voilà expliquant une fois de plus ce qu'est le Sahara Occidental, qui sont les Sahraouis, quelle est leur histoire depuis 38 ans. C'est dans les années 1990 que, suite à un article paru dans les Nouvelles sahraouies,

je me suis mise à écrire à un prisonnier sahraoui condamné à perpétuité : Mohamed Daddach. A l'époque pas d'e-mails, pas d'Internet, pas de réseau de personnes avec qui partager mes doutes et mes interrogations : que pouvais-je dire sans nuire à mon ami ? Alors, comme j'aurais lancé une bouteille à la mer, j'écrivais de courtes missives pour lui dire que je pensais à lui, qu'il n'était pas oublié. Parfois je recevais une petite lettre rédigée par un codétenu, dans un

français hésitant : ces réponses soulevaient l'enthousiasme de ma famille et nous remplissaient de joie. Les années ont passé, Mohamed Daddach a été amnistié en 2001. En 2008, nous avons eu la joie immense de nous serrer dans les bras. Quelle émotion !

Oui, les années ont passé, mais les arrestations n'ont pas cessé pour autant et la liste des prisonniers ne cesse de s'allonger... Cependant, Internet est arrivé avec tous ses outils, la circulation des informations



Familles sahraouies devant l'entrée de la prison de Salé.

en est facilitée, les échanges entre les personnes engagées à un titre ou à un autre pour la cause du Sahara Occidental se sont intensifiés. Cela fait maintenant deux ans et demi que j'écris à Mohamed Bani, l'un des détenus du groupe de « Gdeim Izik », qui, suite au procès inique de février 2013, a été condamné à la prison à perpétuité.

A noter que la liste des prisonniers sur le site de l'ASDHOM est mise à jour très régulière-



Comment commencer un tel parrainage ? Il suffit de prendre contact avec l'un des deux sites suivants :

« **Ecrire pour les libérer** », de l'AARASD, Association des Amis de la République Arabe Sahraouie Démocratique (ecrirepourlesliberer.com)

ASDHOM, Association de Défense des Droits de l'Homme au Maroc (asdhom.org) qui a lancé une campagne de parrainage des prisonniers politiques au Maroc il y a une année.

ment. Elle englobe les prisonniers dans les prisons au Maroc et au Sahara Occidental. Elle contient donc aussi les noms des prisonniers sahraouis qui se trouvent sur le site *Ecrire pour les libérer*. Dans son « Point hebdomadaire », l'AS-

DHOM donne l'état des nouvelles arrestations, procès et libérations.

L'une ou l'autre de ces associations donne le nom d'un prisonnier à parrainer, ainsi que des détails sur cette personne ; elle fournit aussi des lettres types à écrire aux autorités pénitentiaires, ambassades, etc. Il est recommandé d'entretenir des relations avec la famille du / de la « filleul-e ». En effet, la plupart du temps, les lettres ne sont pas remises par la direction de la prison ; il est souhaitable par conséquent d'en adresser copie à la famille afin qu'elle se sache soutenue.

Mon « filleul » va-t-il comprendre ma lettre en français ? Probablement que non, mais il y aura peut-être un codétenu qui connaîtra suffisamment notre langue pour la lui traduire. Un membre de la famille de mon prisonnier m'écrivait des mails un peu bizarres, mais qui faisaient presque sens... et je découvris qu'il utilisait translate.google.com pour traduire son message d'arabe en français. Depuis, j'écris mes

lettres et mails en français, puis les « traduit » avec translate google et envoie les deux versions à Mohamed Bani et à sa famille. Ainsi, nous arrivons à faire comprendre à notre destinataire l'essentiel de notre message et quelques nouvelles. Nous échangeons également des photos : celles qui illustrent mes lettres, celles que je reçois de la famille de Mohamed.

Si vous avez un peu de temps, n'hésitez pas à entreprendre un parrainage : vos messages seront une garantie que des personnes extérieures à la prison, voire de l'étranger, pensent non seulement à lui, mais aussi à la cause de son peuple. Pour le détenu, chaque petit mot d'encouragement est très important, chaque pensée d'amitié l'aidera à vivre sa captivité, chaque missive sera une fenêtre ouverte sur le dehors, chaque signe de notre part apporte un peu de baume au cœur des familles. Alors ? A vos claviers et bon vent !

Isabelle Maurer

LE FRONT POLISARIO ET LES MINES ANTIPERSONNEL

Dans le journal *Le Temps* du 27 janvier dernier, un article de Simon Petite a été consacré à la Suisse Elisabeth Decrey Warner, présidente de l'appel de Genève qui lutte pour la suppression des mines antipersonnel dans le monde. Nous en reproduisons ici quelques extraits.

Le Temps : De moins en moins d'Etats recourent aux mines antipersonnel, mais les guérillas restent friandes de ces armes. Un constat d'échec ?

Elisabeth Decrey Warner : les mines sont l'arme du pauvre. Elles sont faciles à fabriquer et ne coûtent presque rien. Les rebelles avec qui nous négocions nous disent souvent qu'ils n'ont que des mines et des kalachnikovs. Je ne les excuse pas : l'utilisation des



Elisabeth Decrey Warner.

mines est injustifiable. Malgré cela il ne reste que neuf pays où des groupes rebelles utilisent des mines. (...)

Comment est né l'Appel de Genève ?

Je faisais partie de la délégation suisse à Ottawa là où a été signée la Convention sur l'interdiction des mines antipersonnel en 1997. En discutant avec des délégués colombiens ou philippins j'ai réalisé que ce traité ne changerait rien pour eux. Car c'étaient les groupes rebelles et non pas le gouvernement qui posaient des mines. Ils m'ont demandé si la Suisse ne pouvait pas combler cette lacune. Mais pour le Conseil fédéral, traiter avec des rebelles, c'était l'incident diplomatique assuré. Quant au Comité International de la Croix-Rouge, il n'était pas prêt à s'engager dans une démarche publique qui aurait été en contradiction avec sa

politique de confidentialité. Je me suis donc lancée.

Quel rôle joue Genève par rapport à ces groupes rebelles ?

Sur le modèle de la Convention d'Ottawa, nous avons rédigé un acte d'engagement pour les groupes rebelles. Ils viennent le signer à Genève en présence d'un représentant du Conseil d'Etat. La cérémonie a lieu dans la salle de l'Alabama, là où a été signée la première Convention de Genève. Cela rend leur engagement plus solennel. A ce jour 43 groupes armés ont franchi le pas. Certains ont été défaits militairement ou, au contraire, sont aujourd'hui au pouvoir. C'est le cas de rebelles sud-soudanais qui ont obtenu leur indépendance. (...)

Comment expliquez-vous ce respect ?

Il y a un gros travail en amont des signatures. Notre but n'est pas de les collectionner mais de faire en sorte que la situation des populations s'améliore réellement. Les chefs qui signent l'acte d'engagement le font parce qu'ils sont convaincus du fondement humanitaire de leur décision. Leur signature permet ensuite de démarrer des programmes de déminage ou d'assistance aux victimes. Nous faisons ensuite le lien avec d'autres organisations qui peuvent faire ce



Destruction des mines antipersonnel par le Front Polisario.

travail. **L'une de nos plus grandes fiertés est que le Front Polisario, au Sahara Occidental, ait détruit**

ses stocks de milliers de mines. Nous l'avons vérifié nous-mêmes. Des combattants ont aussi été formés

au déminage et un atelier de prothèses a été ouvert. (...)

(c'est nous qui soulignons)

FOSSES COMMUNES: LES CORPS IDENTIFIÉS REMIS AUX FAMILLES

Jeudi 21 novembre 2013, à l'invitation de l'Association des Parents de Détenus et de Disparus Sahraouis (AFAPREDESA), il a été procédé à une cérémonie commémorative afin de remettre les restes humains découverts deux fosses communes au cimetière de Koaah dans la région de Amheriz au Sahara Occidental.

La cérémonie de commémoration à laquelle assistait le groupe de travail ayant permis l'identification des corps grâce à l'analyse de l'ADN, a vu la remise des corps à leurs proches, une lecture du Livre Saint et des prières ont été dites sur les lieux mêmes du crime. La cérémonie a été suivie par les familles dont les

proches ont été trouvés dans les fosses communes en présence des autorités sahraouies, de la Mission des Nations Unies pour le Référendum au Sahara Occidental (MINURSO) ainsi que des militants internationaux dans le domaine des Droits de l'Homme. En évoquant la découverte de ce cimetière, le Président du



Inhumation par les familles des corps de leurs parents.

Conseil National Sahraoui a dit: « La découverte d'un tel charnier oblige la communauté internationale à se pencher sur ce crime de guerre commis par le régime marocain contre le droit du peuple sahraoui depuis l'invasion du 31 octobre 1975 ». Il a souligné que les acteurs internationaux doivent « réfuter catégoriquement les allégations du Maroc qui sont en contradiction avec la réalité du terrain. » En effet, les résultats de l'enquête de juin 2013 « réfutent catégoriquement la déclaration des autorités marocaines dans leur rapport sur le cas de

Sahraouis disparus, rapport marqué par l'ambiguïté et le défaut de se conformer aux normes internationales minimales ».

De même, il a été précisé que la recherche des fosses communes doit se poursuivre, des dizaines de Sahraouis disparus se trouvent dans les tombes et cimetières de la région, notamment dans les territoires occupés et au sud du Maroc.

Dernière minute; quand la réalité dépasse la fiction !

Nous apprenons par le site officiel France/ONU que le 25 novembre 2013, soit quelques jours après la cérémonie

d'Amheriz, la 3^e Commission de l'Assemblée générale de l'ONU a adopté la résolution présentée par la France, l'Argentine et le Maroc sur la Convention contre les disparitions forcées. Cette résolution adoptée par consensus est soutenue par 97 co-parrains. La résolution fait part de sa préoccupation face à la multiplication dans différentes régions du monde des disparitions forcées ou involontaires et appelle tous les Etats à ratifier la Convention. En outre, elle reconnaît le travail accompli par le Comité et le Groupe de travail sur les disparitions forcées.

Comité de rédaction

Fadili Abdhoum, Françoise Buchet, Jean-Claude Vautier, Christiane et Berthier Perregaux
La mise en page réalisée par Thierry Solignac
et l'impression par Baillod Imprimeurs S.A. Bevaix.

LA DIASPORA SAHRAOUIE S'ORGANISE

Le 28 décembre 2013 les Sahraouis résident en Europe se sont rencontrés à Bilbao pour la 2^e rencontre générale de la diaspora sahraouie. Ils ont créé à cette occasion la « Coordination de la diaspora sahraouie en Europe ».

Ils ont décidé: de se réunir chaque année en « Rencontre Générale » qui tiendra lieu d'Assemblée général, d'élire un Conseil de la diaspora fort de 11 membres élus par l'Assemblée général, de nommer un Président-coordonateur général élu par le Conseil de la diaspora. Il s'agit de Monsieur Mohamed Bennou de Fribourg (Suisse) et de désigner un Bureau exécutif élu par le Président.

Leur programme d'actions pour l'année 2014 est le suivant :

- déposer un recours contre l'accord de pêche entre l'Union européenne et le Maroc
- organiser une manifestation à Genève pour exiger

l'élargissement du mandat de la MINURSO aux Droits de l'Homme

- participer à la 4^e commission de décolonisation de l'ONU à New York
- sensibiliser la société civile, les dirigeants politiques et les parlementaires européens à la question du Sahara Occidental
- organiser une caravane de solidarité à destination des campements de réfugiés sahraouis
- collaborer avec la diaspora d'autres pays qui soutiennent la cause du peuple sahraoui.

Nous suivrons avec intérêt le développement des actions de cette nouvelle organisation sahraouie.

LE CLUB DES MAGISTRATS DU MAROC INTERDIT DE MANIFESTATION

Une ONG marocaine de défense des droits de l'homme a dénoncé l'interdiction par les autorités d'une manifestation que devait organiser, à Rabat, le Club des magistrats du Maroc, pour réclamer notamment « l'adoption de textes réglementaires garantissant l'indépendance réelle et effective du pouvoir judiciaire ». L'Association marocaine des

droits humains (AMDH) a indiqué, dans un communiqué, que cette interdiction porte « préjudice aux libertés publiques et constitue une menace sérieuse pour les gains partiels obtenus dans le domaine des droits et libertés ». L'association estime que par cette interdiction les autorités ont enfreint les obligations internationales, principalement

celles stipulées dans le pacte international relatif aux droits civils et politiques, ratifié par le Maroc.

La wilaya de Rabat avait justifié, vendredi soir, l'interdiction de ce sit-in devant le ministère de la Justice par le fait que les magistrats allaient manifester en portant leur robe d'audience sur la voie publique.

FORMATION AUX DROITS HUMAINS À GENÈVE ET AU SAHARA OCCIDENTAL

Des défenseuses et défenseurs sahraouis des droits de l'homme seront à Genève pendant tout le mois de mars 2014 pour se former aux mécanismes spéciaux de l'ONU et participer au Conseil des Droits de l'Homme.

Cette formation dont une partie se tient à Genève et une autre dans les territoires occupés du Sahara Occidental est soutenue par la Ville de Genève, l'Etat de Genève et l'Association ABC que nous remercions chaleureusement.

Notre Comité participe également aux frais de cette formation et notre appel de ce mois lui est consacré (voir page de l'appel). Nous vous tiendrons au courant des acquis de cette formation dans notre prochain bulletin.



PROCÈS DES MILITANTS SAHRAOIS DÉJÀ UN AN D'INCARCÉRATION

C'était le 17 février 2013. Les militants sahraouis appréhendés en novembre 2010 lors du démantèlement du camp de Gdeim Izik se voyaient condamnés par un Tribunal militaire marocain à des peines allant de la perpétuité à 20 ans de prison pour les mêmes supposés délits.

Le Haut Commissariat pour les Droits de l'Homme a réagi vivement, Amnesty et d'autres ONG également, mettant en cause la condamnation de civils par un tribunal militaire et l'extorsion de preuves sous la torture. Tout cela tient de l'illégalité. En une année, rien n'a changé. Plusieurs d'entre eux sont en mauvaise santé mais leur détermination poli-



Au procès des prisonniers politiques de Gdeim Izik.

tique est intacte. En décembre 2013, ils ont rencontré la mission du groupe de travail sur la détention arbitraire de l'ONU dont nous aurons le rapport à la session de septembre prochain du Conseil des Droits de l'Homme.

Nous ne les oublions pas !

Campagne de parrainage sur le site de l'Association de Défense des Droits de l'Homme au Maroc www.asdhome.org. Voir également l'article pages 8 et 9.



ASSOCIATION BOURSES COMMUNAUTAIRES DE DÉPANNAGE ABCD

JEUDI 13 MARS 2014

A l'occasion de l'Assemblée Générale D'ABCD

TABLE RONDE LES DROITS DE L'HOMME AU SAHARA OCCIDENTAL

Avec la participation de :

Madame Ghalia Djimi,
Vice-présidente de l'Association Sahraouie des victimes
des violations des droits de l'Homme

Monsieur El Machdoufi Mustapha,
de l'Association des familles de prisonniers Sahraouis.

Madame Christiane Perregaux,
du Comité Suisse de soutien au peuple Sahraoui.

Monsieur Jean Rossiud,
Coordinateur du Forum pour une nouvelle Gouvernance Mondiale (FnGM)

Une excellente occasion de découvrir la situation d'un peuple qui lutte farouchement pour son droit à l'autodétermination, à la dignité et au respect des droits humains.

MAISON DES ASSOCIATIONS DE GENÈVE
15, RUE DES SAVOISES – GENÈVE à 19 HEURES – Salle René DUMONT

Organisation :
ABCD, Association Bourses communautaires de dépannage et Association Les IDEES



Invitation aux amis et amies du Peuple sahraoui

38^e Anniversaire de la République Arabe Sahraouie Démocratique

La représentation du Front Polisario en Suisse,
Le Comité suisse de soutien au peuple sahraoui
vous prient de leur faire l'honneur d'assister à la réception qu'ils donneront
à l'occasion de la fête nationale de la République Arabe Sahraouie Démocratique

mercredi 12 mars 2014 de 19 h à 21 h

**Salle – Le Forum – 1205 Genève
Entrée par la cour du 14, Village – Suisse**

ADRESSES DE NOTRE COMITÉ

Suisse romande

Comité de soutien au peuple sahraoui – Case postale 177 – 1211 Genève 8

Tél. 032 846 14 89 – Fax 032 846 15 22 – Internet www.arso.org

Berthier Perregaux – Vauroux 2 – 2022 Bevaix – Tél. 032 846 14 89

Dr Jean-Claude Vautier – 1350 Orbe – Tél. 024 441 30 45

Dr Marie-Claire et Emmanuel Martinoli – Case postale 2229 – 2800 Delémont 2 – Tél. 032 422 87 17

Françoise Buchet – Côte 6 – 2000 Neuchâtel – Tél. 032 853 50 80

Suisse alémanique

SCHWEIZERISCHES UNTERSTÜTZUNGSKOMITEE FÜR DIE SAHRAOUI – Postfach 8205 – 3001 Bern